



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 19 DECEMBRE 2024

20241219_CA08_V2 - LIMOGES – 9 rue de Châteauroux – Abandon de servitude de passage - Annule et remplace délibération 20241219_CA08

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le jeudi 19 décembre 2024 à 16 heures 30 dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Ont participé :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Mesdames Martine BOUCHER, Danielle DUVALET, Marie HERNANDEZ, Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Samia RIFFAUD, Samantha ROLLAND et Annie SCHWAEDERLE, Administratrices

Messieurs Georges DAMIANO, Rachid EL BOUTAYBI, Jean-Yves ESTOUP, Laurent GUERY, Jean-Marie LAGEDAMONT, Jean-François LANDRON, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, et Eric SCHALTEGGER, Administrateurs

Monsieur Cédric JOSEPH, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Monsieur Xavier TRACOU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Madame Sarah GENTIL, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGEDAMONT

Monsieur Philippe CHADELAS, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur ESTOUP

Monsieur Franck LETOUX, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur PIMPAUD

Monsieur Jacky BOUHIER, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame DUVALET

Messieurs Dominique RENAUDIE et Gérard RUMEAU, Administrateurs

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu l'acte du 29 avril 2008 encadrant l'acquisition par Limoges habitat de l'immeuble situé 9 rue de Châteauroux à Limoges, cadastré DT n° 338 et 355,

Considérant le paragraphe de cet acte intitulé « RAPPEL DE SERVITUDES », précisant l'existence de plusieurs droits de passage au profit de cet immeuble, s'exerçant sur la parcelle riveraine cadastrée DT n°356, actuellement propriété de Monsieur et Madame Volondat,

Considérant le courrier du 12 novembre 2024 adressé à Limoges habitat par Monsieur et Madame Volondat demandant, par l'intermédiaire de leur conseil, une modification de la servitude,

Considérant le fait que Limoges habitat utilise rarement ce droit de passage ancien, constitué par de précédents propriétaires,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration délibère,

- Autorise la signature de tous actes et documents afférents à l'abandon de tous droits de passage s'exerçant en servitude sur la parcelle cadastrée DT n°356, à titre gratuit, avec prise en charge des frais d'acte par les propriétaires de cette parcelle.

Formalités de publicité effectuées
le **18 MARS 2025**

Pour extrait conforme,
Limoges, le **18 MARS 2025**
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

